

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 27 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 27 mai à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOULANGER Servane ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Annie (suppléante) ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; CHAPPÉ Fanny à BOULANGER Servane ; CONNAN Josette à LE GAOUYAT Samuel ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude à LE GOFF Philippe ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; NAUDIN Christian à PUIILLANDRE Elisabeth ; PAGNY Gilles à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; PRIGENT Marie-Yannick à LE GALL Annie ; RASLE-ROCHE Morgan à DUMAIL Michel.

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; GAUTIER Guy ; GRAEBER Sophie ; HERVÉ Gildas ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE HOUÉROU Annie ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Évelyne.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	63
Procurations	11
<b>Votants</b>	<b>74</b>
Absents	14

DEL2025-05-124

**ÉCOLE DE MUSIQUE : RÉVISION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

Vu la délibération DEL2023-06-139 du 13 juillet 2023 concernant l'adoption du projet pédagogique ;

Vu la délibération DEL2023-06-140 du 13 juillet 2023 concernant la révision des tarifs d'inscription ;

Vu la délibération DEL2024-04-070 du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 » notamment l'objectif stratégique de « Susciter la rencontre des cultures et des populations » ;

Vu la délibération DEL2024-09-208 du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

Afin de s'adapter au contexte budgétaire, une révision des tarifs de l'école de musique intercommunale est nécessaire. Cette révision vise à mieux équilibrer le budget de l'équipement tout en préservant un niveau d'accessibilité satisfaisant, conformément aux principes des droits culturels et de l'accessibilité à la culture et à l'enseignement musical.

Dans ce contexte, et **concernant les recettes sur inscriptions**, il est décidé de :

- 1- Moduler la hausse en fonction des revenus, des âges et des profils : une augmentation plus forte est appliquée sur les quotient familiaux élevé, les élèves de plus de 25 ans, avec plus de 6 ans de pratique.
- 2- Augmenter la progressivité des tarifs en fonction des revenus : création d'une tranche intermédiaire pour des paliers de QF harmonisés, et ajout des tranches 10 et 11.

Il est décidé par ailleurs, **concernant les interventions en milieu scolaire** : une augmentation du tarif horaire de 17 € à 20 €.

Il est décidé également d'expérimenter une **formule dite « duo »** par la mise en place d'un enseignement de type pratique individuelle, à deux élèves en même temps.

Pour une première année, il est proposé de mettre en place cette formule à titre expérimental, sur la base du volontariat des enseignants et de leurs élèves, sous réserves des possibilités pédagogiques et logistiques. L'expérience sera privilégiée sur les pupitres recevant le plus de demandes.

Partageant en deux le temps de cours, il est décidé d'appliquer un tarif de -50% aux élèves inscrits sur cette formule DUO.

Enfin, il est décidé la **mise en place d'une location d'instrument**, sur la base d'un tarif unique quel que soit l'instrument.

Le système de location sera adossé à un contrat d'une durée maximale d'un an, reconductible une fois sur demande exceptionnelle et sous réserve de l'accord de l'élu.e à la culture.

**Sur la base de ces principes, le Conseil d'agglomération décide d'appliquer pour la rentrée 2025, la grille tarifaire annuel suivante :**

## TARIFS ACTUELS

		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	extérieurs
		<350	351-500	501-940	941-1200	1201-1320	1321-1500	1501-1700	>1700	
Eveil	GS et CP	48	63	78	120	156	171	180	195	195
Cours instrumental ou vocal	< 25 ans	120	165	204	303	402	420	441	456	456
	> 25 ans (1ère à 5e année)	156	204	255	387	510	522	534	540	555
	> 25 ans (à partir de la 6e année)	186	249	309	465	618	633	648	660	678
Pratique collective seule	< 25 ans	54	72	90	135	180	195	210	225	225
	> 25 ans	60	75	105	141	186	210	225	234	240

TARIFS 2025-2026		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	Extérieurs
QF		<350	351-500	501-700	701-940	941-1200	1201-1320	1321-1500	1501-1700	1701-1900	1901-2100	>2100	
Eveil	GS et CP	51	66	81	90	123	159	177	186	201	225	231	231
Cours instrumental ou vocal	< 25 ans	123	168	210	225	309	411	429	450	465	492	504	504
	> 25 ans (1ère à 5e année)	159	210	261	273	396	522	534	546	552	576	588	588
	> 25 ans (6e année et +)	189	255	315	339	474	630	645	660	675	690	699	699
Expérimentation Formule DUO	< 25 ans DUO	61,5	84	105	112,5	154,5	205,5	214,5	225	232,5	246	252	252
	> 25 ans DUO (1ère-5e année)	79,5	105	130,5	136,5	198	261	267	273	276	288	294	294
	> 25 ans DUO (à part. 6e année)	94,5	127,5	157,5	169,5	237	315	322,5	330	337,5	345	349,5	349,5
Pratique collective seule	< 25 ans	57	75	93	99	138	183	198	216	231	246	258	258
	> 25 ans	63	78	108	117	144	189	216	231	240	249	264	264
location instrument	coût à l'année	90		150			210			270		270	
IMS		20€/hr											

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Se prononce favorablement sur la mise en place de la nouvelle grille tarifaire de l'école de musique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,  
Yannick LE GOFF